

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-69
CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Lancement d'une étude pour l'implantation d'un parc éolien par la société ESCOFI

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été contactée par la société ESCOFI, spécialisée en développement de projet d'énergies renouvelables, pour l'étude et la réalisation d'un Parc éolien ci-après nommé le « projet ».

Le projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien, dont la production d'énergie électrique serait évacuée sur le réseau.

Au préalable, des études sont nécessaires pour :

- s'assurer de la faisabilité du projet,
- concevoir le projet (y compris les équipements nécessaires à son raccordement au réseau électrique) en fonction des contraintes environnementales et techniques.

Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement par eux même comme par leurs proches, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote, relatifs au projet.

Aucun élu n'est concerné, l'ensemble du Conseil peut participer au débat et au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Émet** un avis favorable pour le lancement des études de faisabilité à l'implantation du projet sur le territoire de la commune tel que le projet a été présenté en séance.

VOTE :

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
Affiché le 20 DEC. 2024